

Méthode d'évaluation des titres de participation détenus par une collectivité dans des sociétés publiques locales (type sociétés d'économie mixtes)¹

A noter qu'en cas de fonds propres négatifs, la collectivité doit impérativement :

- Constaté une dépréciation pour la totalité
- Constaté une provision pour risque

Cette méthode comprend 3 étapes :

- 1) Calcul de la situation nette
- 2) Calcul de la quote-part de la situation nette
- 3) Détermination de la plus-value ou de la moins-value

1) Calcul de la situation nette

Pour calculer la situation nette des entreprises publiques locales, il convient d'utiliser les comptes de passif et d'actif du plan général comptable. Pour une année n, le calcul de la situation nette de la société publique locale concernée s'effectue sur la base des comptes consolidés au 31/12/n-1.

1.1.) Méthode de calcul de la situation nette par le passif :

La situation nette se calcule en additionnant les éléments des comptes 10, 11 et 12 et ce en fonction des différents comptes de passif qui sont présentés au bilan des sociétés publiques locales. Doivent notamment être pris en compte les éléments suivants s'ils sont présentés sur le bilan de la société concernée :

- + Capital social ou individuel
- + Primes d'émission, de fusion, d'apport
- + Ecart de réévaluation
- + Réserve légale
- + Réserves statutaires ou contractuelles
- + Réserves réglementées
- + Autres réserves
- + Report à nouveau
- + Résultat de l'exercice

1.2.) Méthode de Calcul de la situation nette par l'actif :

¹ Cette fiche est une proposition de méthodologie en matière de calcul d'une dépréciation. Elle n'a pas valeur réglementaire.

La deuxième méthode de calcul pour déterminer la situation nette se fait en prenant le bilan en sens inverse c'est-à-dire en cumulant l'actif auquel il convient de déduire certains éléments du passif.

- + Total Actif
- - Total Dettes
- - Total Provisions pour risques et charges
- - Total Autres fonds propres
- - Subventions d'investissement
- - Comptes de régularisation

1.3.) Exemple de calcul de la situation nette à partir d'un bilan

Calcul de la situation nette de la SPL à partir de l'actif (et en soustrayant certains éléments du passif) éléments en rouge sur le bilan :

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	40 000	40 000		
Autres immobilisations corporelles	1 430 137	1 149 640	280 497	411 970
<i>Immobilisations financières</i>				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 470 137	1 189 640	280 497	411 970
<i>Stocks</i>				
Marchandises	20 468		20 468	22 074
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	651 386	140 406	510 979	345 449
Fournisseurs débiteurs	20 773		20 773	3 346
Personnel	13 423		13 423	13 468
Etat, Impôts sur les bénéfices	82 405		82 405	34 912
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	56 514		56 514	43 296
Autres créances	15 125		15 125	21 271
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	1 530 409		1 530 409	880 944
Disponibilités	290 771		290 771	247 825
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 681 274	140 406	2 540 867	1 612 586
Charges constatées d'avance	17 129		17 129	29 504
COMPTES DE REGULARISATION	17 129		17 129	29 504
TOTAL ACTIF	4 168 540	1 330 046	2 838 494	2 054 060

- + Total actif : 2 838 494
- - Subventions d'investissement : 503 914
- - Total Autres Fonds propres : 0
- - Total provisions pour risques et charges : 54 955
- - Total Dettes : 827 202
- - Comptes de régularisation : 738 940

Situation nette approchée par l'actif : 2 837 494 - 503 914 - 54 955 - 827 202 - 738 940 = **713 483**

Calcul de la situation nette au 31/12/2017 de la SPL à partir des comptes du passif (éléments en noir) :

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	364 860	364 860
Réserve légale	8 171	3 641
Report à nouveau	86 044	-172 309
Résultat de l'exercice	254 408	262 883
Subventions d'investissement	503 914	336 479
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 217 398	795 554
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	34 955	23 930
Provisions pour charges	20 000	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 955	23 930
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37	1 664
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495 430	478 507
Personnel	54 981	52 876
Organismes sociaux	143 116	150 609
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	124 857	95 283
Autres dettes fiscales et sociales	8 706	1 338
Dettes fiscales et sociales	331 660	300 105
Autres dettes	75	1
TOTAL DETTES	827 202	780 278
Produits constatés d'avance	738 940	454 298
COMPTES DE REGULARISATION	738 940	454 298
TOTAL PASSIF	2 838 494	2 054 060

- + Capital social ou individuel : 364 860
- + Réserve légale : 8171
- + Report à nouveau : 86 044
- + Résultat de l'exercice : 254 408

Situation nette approchée par le passif : $364\,860 + 8171 + 86\,044 + 254\,408 = 713\,483$

2) Calcul de la quote-part de la situation nette

La quote-part de la situation nette (QPSN) se calcule de la façon suivante :

$$\text{QPSN} = \text{situation nette de la société publique locale} \times \left(\frac{\text{Nombre de parts de capital social détenus par la Commune}}{\text{Nombre total de parts de capital social}} \right)$$

Exemple de calcul de la QPSN de la SPL en 2018 sur la base des comptes consolidés au 31/12/2017 :

- *Nombre de parts de capital social détenus par la Commune : 2100*
- *Nombre total de part de capital social de la SPL : 3000*
- *Situation nette de la SPL calculée ci-dessus : 713 483*
- *QPSN : $713\,483 * (2100/3000) = 499\,438.10 \text{ €}$*

3) Détermination de la plus-value ou la moins-value

La valeur d'acquisition (= cout d'entrée) des titres de participation détenus par la commune figurant au compte administratif de l'année n-1 doit être comparée avec la quote-part de la situation nette (QPSN) pour déterminer s'il existe une plus-value ou une moins-value.

- Si QPSN est > à la valeur d'acquisition des titres de participation, il existe une plus-value
- Si QPSN est < à la valeur d'acquisition des titres de participation, il existe une moins-value.

Exemple de la SPL :

- *Coût d'entrée des titres de participation détenue par la commune figurant au bilan au 31/12/2017 : 420 000 €*
- *QPSN déterminée ci-dessous : 499 438.10 €*
- *QPSN > coût d'entrée des titres de participation, il existe donc une plus-value.*